



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 22 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

**Excusé(s)** : Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, M. Guy HEDDEBAUX, M. Philippe MIGNONET, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER.

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - EXERCICE 2025  
(ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)**

(N°2026-190)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3213-2 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 01/06/2026 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

De prendre acte et d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2025, tel que présenté au rapport et conformément aux tableaux joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**Les acquisitions et cessions relatives à la VOIRIE  
2025 - PADT/SGADT/SVPD**

ACQUISITIONS										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m <sup>2</sup>	Vendeur	Montant Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange...)	Prix d'acquisition (en €)
AIX-NOULETTE	Terrain à bâtir	ZA 336 ZA 338 ZA 339	7 009	CALL	12 595,00	27/05/2024	12/02/2025	Extension aire de covoiturage	amiable	12 617,00
OYE-PLAGE	Terrain dépendant bâti	AH 515 AH 525 AM 448 AM 475 AM 478 AM 480 AM 482 AM 484	167	Epoux LEULLIETTE	Néant	13/12/2022	10/02/2025	Aménagement Euroveloroute n° 4	amiable	2 505,00
VERTON	Terre	ZH 82 ZH 90 ZH 106 Z1 15	483	Consorts BERMONT	Néant	25/03/2024	10/02/2025	Mises à l'alignement	amiable	9 660,00
AGNY	Terre	BD 428 BD 490 BD 729 BD 731 BD 733 BD 736 BD 738 BD 739	68 307	AFAFAFE D'AGNY	5000 €/ha	10/04/2018	03/02/2025	RD 60 ROCADE Sud d'Arras	amiable	42 692,00
LIEVIN	Voirie		521	SEM TERRITOIRES 62	260,00	24/02/2025	05/06/2025	Rétrocession des ouvrages au terme de la CPA "Extension de la ZAC an 2000"	amiable	0,00
BEAUMETZ-LES-LOGES	Sol	AD 187 AD 188	28	COOPARTOIS	595,00	15/04/2024	06/06/2025	Régularisation foncière rue de la gare au droit de la propriété Coopartois	amiable	595,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 220	85	DELVALLEE Claude	Néant	17/06/2024 et 14/10/2024	23/07/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	56,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 208	248	LABITTE Charline	Néant	17/06/2024 et 14/10/2024	22/07/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	162,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 224	601	PETIT Christophe	Néant	17/06/2024 et 14/10/2024	22/07/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	391,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 212	254	DELBENDE Marc	Néant	17/06/2024 et 14/10/2024	23/07/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	165,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 232	71	Consorts HUYGHE	Néant	17/06/2024 et 14/10/2024	22/07/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	213,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 246 ZA 248 ZA 250	279	DUCROCQ HUYGHE Daniëlle	Néant	17/06/2024 et 14/10/2024	23/07/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	184,00

AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 252 ZA 256	192	INDIVISION NOEL	Néant	17/06/2024 et 14/10/2024	22/07/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	222,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 238 ZA 240	119	GOUDALIEZ Jean- Paul	Néant	17/06/2024 et 14/10/2024	23/07/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	78,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 262 ZA 272	60	CATTEZ Alain	Néant	17/06/2024 et 14/10/2024	22/07/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	39,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 234 ZA 236	405	Epoux LENGLAERT	Néant	17/06/2024 et 14/10/2024	20/08/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	264,00
AGNY	Terre	ZH 1 ZH 39 ZH 50	60 069	SAFER Hauts-de- France	Néant	10/04/2018	04/09/2025	Rocade Sud d'Ayras	Préfinancement suite convention Restant dû	2 020,38
WAILLY	Terre	ZO 53 ZO 54	7 743	SAFER Hauts-de- France	Néant	10/04/2018	04/09/2025	Rocade Sud d'Ayras	Préfinancement suite convention Restant dû	283,98
TORCY	Terre	AB 109 AB 110	308	DELIA Diana	3 420,00	16 08 2024	04/09/2025	Aménagement de chaussée en traverse	amiable	3 420,00
NEUFCHATEL HARDELOT	Sol	AC 218 AC 222 AC 224 ZA 152 ZA 154 ZA 156 ZA 158	11 388	Commune de NEUFCHATEL HARDELOT	11 388,00	05 10 2015	10/10/2025	Régularisation foncière du projet véloroute voie verte du littoral liaison NEUFCHATEL HARDELOT - CONDETTE	amiable	11 388,00
LIGNY SAINT FLOCHEL	Terre	ZA 140 ZB 56 ZB 107	1 439	Jean de CHATILLON	Néant	19 05 2025	10/10/2025	Acquisition d'emprise foncière pour la création d'un giratoire RD 939 et RD 81	amiable	1 032,85
LIGNY SAINT FLOCHEL	Terre	ZA 136 ZA 138	272	M et Mme DEMOULIN HOGUET	Néant	19 05 2025	10/10/2025	Acquisition d'emprise foncière pour la création d'un giratoire RD 939 et RD 81	amiable	176,80
WAILLY-BEAUCAMP	Sol	ZB 49 ZB 50	46	Consorts ROUSSEL	Néant	09/12/2024	10/10/2025	mise à l'alignement	amiable	460,00
HARNES	Sol	AO 430	57	Epoux RATAJCZYK	Néant	16/10/2023	8/10/202	mise à l'alignement	amiable	1 710,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 258	54	COMPIGNIE Marie- Ange	Néant	17 juin et 14 octobre 2024	04/09/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	36,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 216 ZA 218	70	CLERBOUT Aain	Néant	17 juin et 14 octobre 2024	04/09/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	46,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 266	467	Indivision WILLIART	Néant	17 juin et 14 octobre 2024	13/10/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	304,00
LEDINGHEM	Terre	ZE 76	160	Indivision SPECQUE- REMOND	Néant	11/12/2023	30/12/2025	Mise en sécurité RD 157E3 RD341/203 Aménagement de catrefour	amiable	104,00

AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 202 ZA 226 ZA 204 ZA 200 ZA 206	78	AFR	Néant	17 juin 14 octobre 2024	15/12/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	58,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 210	276	SCI DES PRAIRIES	Néant	17/06/2024 et 14/10/2024	19/12/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	180,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 222	166	BAUDELET HOLDING	Néant	17/06/2024 et 14/10/2024	19/12/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	108,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Terre	ZA 274	46	Boulinguez Paul	Néant	17/06/2024 et 14/10/2024	19/12/2025	Mise en sécurité RD 157E3	amiable	30,00
<b>Total des acquisitions:</b>			<b>161 468</b>							<b>91 201,01 €</b>

**CESSIONS**

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Acquéreur	Montant Evaluation domaniale	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (échange..)	Prix de cession
FOUQUIERES LES BETHUNE	Terre	AD 84 AD 85	38	SCI LES HAUTS DE FOUQUIERES	105,00	19/05/2025	08/09/2025	Régularisation délaissé de voirie	amiable	105,00
SAINT-JOSSE	Terre	ZH 56	4 471	Indivision DEKEN	8 161,99	08/10/2012	06/02/2025	Rétrocession après abandon projet RD 939 A 16 Canche	amiable	0,00
SAINT-JOSSE	Terre	ZH 53	26 329	DEKEN Hervé	1 386,01	08/10/2012	06/02/2025	Rétrocession après abandon projet RD 939 A 16 Canche	amiable	0,00
SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Sol	AL 422	82	SCI MARLUBLANC	10 796,80	02/07/2018	10/02/2025	aliénation de délaissés de voirie	amiable	2,00
SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Sol	AL 418	159							
SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Sol	AC 535	793	SCI DU COTEAU	35 526,40	02/07/2018	10/02/2025	aliénation d un délaissé de voirie	amiable	35 526,40

TORTEFONTAINE	Sol	E 151	1 380	CC7V	1,00	16/09/2024	26/02/2025	Transfert de domaine public routier départemental à domaine public communautaire	amiable	1,00
VIMY	Sol	AM 320	207	ML Consulting	3 750,00 €	25/03/2024	05/03/2025	Aliénation d'un délaissé de voirie	amiable	3 750,00
BEAURAINS	Terrain vocation économie mixte	AD 442	244	Commune de Beaurains	2 600,00 €	20/11/2023	10/04/2025	Aliénation d un délaissé de voirie	amiable	3 120,00
WISSANT	terre	AR 89	216	LEROY Christian	0,15 €	04/07/2022	14/04/2025	Régularisation foncière	amiable	32,40
BEAUMETZ-LES-LOGES	Sol	AD 190 AD 244 AD 245 AD 247 AD 248	113	COOPARTOIS	2 000,00 €	15/04/2024	06/06/2025	Régularisation foncière rue de la gare au droit de la propriété Coopartois	amiable	2 000,00
BOISLEUX AU MONT	Sol	A 276	159	TEREOS	8 500,00 €	09/12/2024	08/04/2025	Aliénation d'un délaissé de voirie	amiable	8 500,00
BOIRY SAINTE RICTRUDE	Sol	AD 55	227							
SAINT-LAURENT-BLANGY	Sol	AI 562	89	GOUSSARD Laurent	534,00 €	18/11/2024	03/09/2025	Aliénation d' un délaissé de voirie	amiable	534,00
BAJUS	jardin	A 825	410	Epoux JACQUART	2 050,00 €	07/07/2025	25/11/2025	Aliénation de terrain aux riverains	amiable	2 050,00
AIRE-SUR-LA-LYS	Sol	ZM 784 ZM 786	3 629	Epoux FOVET-YOUSFI	43 548,00 €	14/10/2024 et 17/03/2025	15/09/2025	Aliénation de 2 délaissés de voirie	amiable	43 548,00

HOUDAIN	Sol	AO 415	401	MAGUIN Sébastien	2 807,00 €	09/12/2024	01/10/2025	Aliénation d' un délaissé de voirie	amiable	2 087,00
HOUCHIN	Labour	AI 212	832	SCI "LA VIE EST BELLE"	10 000,00 €	19/05/2025	30/09/2025	Aliénation d' un délaissé de voirie	amiable	10 000,00
<b>Total des cessions:</b>										<b>111 255,80 €</b>

**Les acquisitions et cessions relatives aux COLLEGES et au PATRIMOINE  
2025 - PADT/SGADT/SVPD**

ACQUISITIONS pour les COLLEGES										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m <sup>2</sup>	Vendeur	Montant Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
	Sous-total collèges:		0							0,00 €
ACQUISITIONS pour le PATRIMOINE										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m <sup>2</sup>	Vendeur	Montant Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
	Sous-total patrimoine:		0							
	<b>Total des acquisitions:</b>		<b>0</b>							<b>0,00 €</b>
CESSIONS pour les COLLEGES										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m <sup>2</sup>	Acquéreur	Montant Evaluation domaniale	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix de cession
	Sous-total collèges:		0							0,00 €

**Les acquisitions et cessions relatives aux COLLEGES et au PATRIMOINE  
2025 - PADT/SGADT/SVPD**

SESSIONS pour le PATRIMOINE										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Acquéreur	Montant Evaluation domaniale	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix de cession
ECUIRES	Bâtiment	A 1140	577	CA2BM	420 000,00 €	18/09/2023	02/04/2025	Aliénation - futur siège CA2BM	AMIABLE	378 000,00 €
CALONNE-SUR-LA-LYS	Terre	AC 453 AC455	997	NEXITY	13 440,00 €	07/07/2025	28/11/2025	Aliénation de parcelles dans le but d'assurer la jonction entre la voie communale et un futur lotissement	AMIABLE	25 000,00 €
ANGRES	Bois	ZC 206	270	BELQUIN Julien	460,00 €	14/10/2024	12/02/2025	Aliénation d'une parcelle boisée	AMIABLE	460,00 €
BEUVRY	sol	BE 1417	2010	Association CFAI Région Nord-Pas-de-Calais	50 000,00 €	17/06/2024	28/03/2025	Aliénation d'une partie de parking de la MDADT de l'Artois	AMIABLE	50 000,00 €
HUCQUELIERS	Local	A 342	74	Commune d'Huqueliers	36 000,00 €	02/09/2025	19/12/2025	Aliénation d'un local d'habitation	AMIABLE	15 000,00 €
LICQUES	Sol	ZK 11	441	HONORE-FRANQUE Danielle	880,00 €	15/09/2025	03/12/2025	Aliénation d'un terrain privé départemental au profit d'un propriétaire riverain	AMIABLE	880,00 €
LEFOREST	Bâtiment	AN 736	1095	FLANDRE OPALE HABITAT	180 000,00 €	16/09/2025	22/12/2025	Aliénation de l'ancienne poste de LEFOREST à Flandre Opale Habitat	AMIABLE	90 000,00 €
			Sous-total patrimoine:							559 340,00 €
			<b>Total des cessions:</b>							<b>559 340,00 €</b>

**Les acquisitions et cessions relatives aux ESPACES NATURELS SENSIBLES  
2025 - PADT/SGADT/SVPD**

ACQUISITIONS										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m <sup>2</sup>	Vendeur	Avis de valeur	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	Bâti et terrain	BN 79 BN 80	1 612	HARLE Marie-Odile	140 000,00 €	Arrêté de préemption du 25/11/2024	18/02/2025	Zone de Préemption " Le Ravin de Pitendal"	Préemption	140 000,00 €
ARDRES	Terrain type pré à usage de loisirs	AT 272	3 983	Consorts Dufrenne	45 000,00 €	Arrêté de préemption du 20/09/2023	17/04/2025	Zone de Préemption " Le Lac d'Ardes"	Préemption	45 000,00 €
FEUCHY	Marais et étang	AD 24 AD 25 AD 26	12 188	BEDU Marcel	60 000,00 €	Arrêté de préemption du 10/04/2025	02/07/2025	Zone de Préemption " Le Marais et le Maresquay"	Préemption	60 000,00 €
SAINT-OMER	Sol	BN 35, 36, 37, 38 BN 466 BN 468	8 559	Consorts BANQUART	12 000,00 €	22/04/2025	28/11/2025	Zone de Préemption "Le Romelaère"	Amiable	12 000,00 €
HULLUCH	Bois	A 191 A 320 A 323	1 845	DUPAS née DUHAMEL Anne	5 535,00 €	22/04/2025	14/11/2025	Zone de Préemption "Le Val du Flot"	Amiable	4 000,00 €
Total des cessions			<b>28 187</b>							<b>261 000,00 €</b>

CESSIONS									
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant France Domaine	Date acte	Objet de la cession	Modalités (échange...)	Prix de cession
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	Bâti et terrain	BN 166 BN 168	808	Epoux BRAR	137 000,00	22/04/25	Zone de Préemption " Le Ravin de Pitendal"	Amiable	125 000,00 €
Total des cessions			<b>808</b>						<b>125 000,00 €</b>

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement      PRA  
Territorial      DF  
Secrétariat général du Pôle Aménagement et  
Développement Territorial  
Bureau Foncier

RAPPORT N°1

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Toutes les C. de Com. du Pas-de-Calais des territoires

### **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

#### **REUNION DU 22 JUIN 2026**

#### **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - EXERCICE 2025** **(ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)**

L'article L 3213-2 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit, dans sa version applicable à l'exercice comptable 2025, que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'un département, par celui-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec ce département, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil départemental. Ce bilan est annexé au compte administratif du département ».

Ce bilan est une obligation légale qui permet à l'assemblée délibérante de porter une appréciation sur les acquisitions et cessions immobilières du Département et de disposer d'une synthèse des actions menées durant un exercice comptable.

Les acquisitions et cessions de biens immobiliers ont toutes fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente. Elles traduisent la mise en œuvre du Plan Stratégique Patrimonial, adopté par le Conseil Général le 25 mars 2013, dont les orientations prévoient : l'amélioration des conditions d'accueil des usagers, un meilleur environnement des conditions de travail du personnel, l'adaptation du parc immobilier aux besoins de l'activité, l'amélioration de la performance énergétique, la rationalisation économique, une gouvernance modernisée de l'immobilier départemental.

Ce bilan est présenté de façon thématique, en complémentarité des tableaux annexés, en examinant successivement les acquisitions et cessions relatives à la voirie (I), celles relatives aux collèges et bâtiments départementaux (II), et celles concernant les espaces naturels sensibles (III).

#### **I ) Les acquisitions et cessions relatives à la voirie :**

## 1) Les acquisitions :

Elles concernent des projets d'ampleur variable, portant sur le développement et l'aménagement du réseau routier, l'amélioration de la qualité et de la sécurité au profit des usagers de la route.

Il peut donc s'agir de la création de voies nouvelles pour dévier les routes départementales qui traversent les agglomérations, de l'aménagement de carrefours ou la rectification de virages dangereux, l'élargissement de voies, ou encore de la réalisation d'aménagements cyclables.

En 2025 le Département a acquis 161 468 m<sup>2</sup> (16ha 14a 68ca) pour un prix d'acquisition total de 91 201,01 €, pour ses besoins en infrastructures de voirie. L'ensemble de ces transferts de propriété au nombre de 32 ont été réalisés à l'amiable sans recours à la procédure d'expropriation, et rédigés par acte en la forme administrative par le bureau foncier du Département. Il s'agit d'acquisitions dans le cadre de projets routiers (Agy, Wailly), de régularisations foncières et de mises en sécurité aux abords des routes départementales et giratoires (Aire-sur-la Lys, Beaumetz-les-Loges, Ledinghem, Ligny-Saint-Flochel, Torcy), d'extension d'aire de covoiturage (Aix-Noulette), d'acquisitions par la procédure de mise à l'alignement (Verton, Wailly-Beaucamp et Harnes), et d'aménagements de véloroutes (Oye-plage, Neufchâtel-Hardelot).

## 2) Les cessions :

Au cours de l'année 2025, les cessions en matière de voirie concernaient des aliénations de terrains ou de délaissés de voirie devenus inutiles aux besoins du Département, des transferts de domaine public routier ou des rétrocessions après abandon de projets, soit au total 16 cessions concernant 39 779 m<sup>2</sup> (3 ha 97 a 79 ca) pour 111 255,80 € de recettes.

### II) Les acquisitions et cessions relatives aux collèges, au patrimoine départemental et les autres contrats :

#### 1) Les acquisitions :

##### a) *Pour les collèges*

Elles ont pour objectif, d'une part le transfert de propriété à titre gratuit des biens immeubles des collèges mis à disposition du Département, et d'autre part la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation des extensions ou des constructions de collèges.

Il n'y a eu aucun transfert de propriété à titre gratuit au profit du Département en 2025 et le nombre des collèges dont le Département est propriétaire (foncier et constructions) est maintenu à 105 sur un total de 125 collèges.

##### b) *Pour les bâtiments départementaux*

Les acquisitions permettent la réalisation des programmes de construction ou d'extension des bâtiments utiles aux compétences départementales. Il n'y a eu aucune acquisition en 2025 dans ce cadre.

#### 2) Les cessions :

##### a) *Liées aux collèges*

Elles permettent essentiellement la régularisation des surplus des terrains d'assiette des collèges. En 2025, aucune cession n'est intervenue dans ce cadre.

## b) *Du patrimoine bâti et non bâti*

Ces cessions permettent de valoriser les biens du patrimoine qui ne sont plus utiles à l'exercice des missions du Département. En 2025, 3 immeubles bâtis et 4 terrains ont été valorisés pour plus de 500 000,00 €.

Ces biens ont été vendus à des opérateurs fonciers (Nexity, Flandre Opale Habitat), des associations (parking de la Maison Départementale Aménagement et Développement Territorial – MDADT - de l'Artois au Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie - CFAl), des particuliers (riverains ou acquéreur particulier au titre du droit de préférence) ou d'autres collectivités (Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois - CA2BM, commune d'Hucqueliers).

En 2025, 7 cessions ont été réalisées concernant 5 464 m<sup>2</sup> (54a 64ca) pour 559 340,00 € de recettes.

### III) Les acquisitions et cessions relatives aux espaces naturels sensibles :

Au 1er janvier 2025, le Département était propriétaire de 1835 hectares répartis dans les 37 zones de préemption où il est opérateur foncier et dans les 7 sites classés espaces naturel sensibles non dotés d'un zonage prioritaire.

#### 1) Les acquisitions :

Elles s'effectuent au moyen du droit de préemption, ou dans un cadre amiable, sur les 7994 hectares de bois, landes, carrières, terroirs, dunes, falaises, marais inscrits en zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Parmi ces zones de préemptions (72), le Département est opérateur foncier dans 37 d'entre elles (contenance de 3 100 ha, le reste étant secteur d'intervention du Conservatoire du Littoral) et dans 7 secteurs dits «sensibles » : « les Falandes » à Ruitz, Haillicourt, Hesdigneulles-Béthune, Bruay-la-Buissière, le « Pays à part » (ou « 6 de Bruay ») à Ruitz, Haillicourt, Mesnil-les-Ruitz, « le 9-9bis » à Oignies, « le terroir 98 » à Estevelles, « les Ballastières » à Aire-sur-la-Lys, « le Mont-Saint-Sylvestre » à Bainghen et Longueville, « la Chapelle de Guémy » à Tournehem-sur-la-Hem. Dans ces secteurs, où le droit de préemption ne s'applique pas, les acquisitions sont réalisées à l'amiable.

Ces acquisitions sont concrétisées par acte administratif ou par acte notarié.

Tous les terrains acquis font ensuite l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition au Syndicat Mixte EDEN 62.

En 2025, 28 187 m<sup>2</sup> (2 ha 81 a 87 ca) ont ainsi été acquis dans les zones de préemption « le lac d'Ardres » à Ardres, « le ravin de Pitendal » à Saint-Martin-Boulogne, « le Marais et le Maresquay » à Feuchy, « le Romelaëre » à Saint-Omer, et « le Val du Flot » à Hulluch, pour un coût total de 261 000,00 €, entièrement couvert par le produit de la taxe d'aménagement.

#### 2) Les cessions :

En 2025, une maison d'habitation a été revendue suite à son acquisition sur un terrain de plus grande contenance, dans la zone de préemption « le Ravin de Pitendal » à Saint-Martin-Boulogne, soit une surface cadastrale de 808 m<sup>2</sup> pour une recette de 125 000,00 €.

En conclusion, la politique d'acquisitions et de cessions menée par le

Département se caractérise par :

- un acteur unique, aucune convention, aucun marché n'ayant conduit une autre personne à conclure des opérations pour le compte du Département ;
- un objet multiple, voirie, patrimoine (collèges et bâtiments départementaux), espaces naturels ;
- des techniques d'acquisitions variées, ventes de droit commun très majoritairement, transfert par ordonnance d'expropriation très rarement ;
- des moyens financiers diversifiés puisqu'à côté des crédits ordinaires, une taxe spéciale dont le produit est affecté, permet de financer la politique d'acquisition des espaces naturels sensibles.

Il convient d'acter et d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2025, tel que présenté au présent rapport et conformément aux tableaux joints.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY